CCAS CROSNE
Centre Communal d'Action Sociale

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-007

Convocation : 10 AVRIL 2025
Nombre de membres composant le Conseil d'Administration : 15
Nombre de présents : 9
Procurations : 1
Nombre de votants : 10

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Monsieur Michaël DAMIATI, Maire, Madame Annie FONTGARNAND, Madame Dominique BIERRY, Madame Chantal LEMAITRE, Madame Isabelle GAUBIAC, Madame Hélène REY, Monsieur Achour SLIMI, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Michelle ROBIC.

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :
Monsieur Mounir DEBBABI donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre DANILE

ÉTAIENT ABSENTS :
Monsieur André BAZIN
Monsieur Francis FOUCAMBERT
Madame Laurent MAYDA
Madame Marie-Laure ARNAUD
Madame Martine ABITA RICHARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Madame Annie FONTGARNAND

ASSITEE DE L'ADMINISTRATION :
Madame [redacted]

Organisation d'une sortie intergénérationnelle à Cabourg le 28 juin 2025

Dans une démarche de lien social, la municipalité prévoit une sortie à l'attention des Crosnois, afin de proposer un temps de rencontre et de convivialité.

Le Conseil d'administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

VU l'article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDÉRANT la volonté du CCAS d'organiser une sortie intergénérationnelle afin de favoriser le lien social entre les générations,

CONSIDÉRANT que le samedi 28 juin 2025, une sortie à Cabourg est proposée à 60 habitants de Crosne. Le départ aura lieu à 8h et le retour est prévu à 21h. Deux élues et un agent du CCAS accompagneront le groupe tout au long de la journée.

CONSIDÉRANT que le transport sera assuré par la société SAS Cars Nedroma, ZA des Guyards, 91200 Athis-Mons, conformément au devis n°339928, pour un montant de 1 890€ *(mille huit-cents quatre-vingt-dix euros)*,

CONSIDÉRANT que la participation financière des participants est fixée à 5€ pour les adultes et 2€ pour les enfants,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'approuver l'organisation de cette sortie intergénérationnelle à Cabourg dans les conditions susmentionnées,

DÉCIDE d'autoriser la prise en charge du coût du transport par le CCAS à hauteur de 1 890€ *(mille huit-cents quatre-vingt-dix euros)*, selon le devis établi par la société SAS Cars Nedroma,

DÉCIDE de fixer la participation financière des usagers à 5€ pour les adultes et 2€ pour les enfants,

CCAS CROSNE
Centre Communal d'Action Sociale

DONNE pouvoir au Président pour l'exécution de cette délibération et tous les documents s'y afférent,

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la préfète de l'Essonne et consignée au Registre des Délibérations.

FAIT À CROSNE, EN MAIRIE, LE 10 AVRIL 2025

Pour extrait conforme,
Président du CCAS,
Michaël DAMIATI

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
ESSONNE
CROSNE

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception en Préfecture le et de la publication le Président